



FORMACODE : 42870

PROGRAMME DE FORMATION

Référence interne : SI-EVAC

Objectifs de la formation :

La formation évacuation établissement permet de connaître et appliquer les consignes lors d'une évacuation, ainsi que de préparer le processus afin d'évacuer efficacement l'établissement dans le cadre d'une équipe identifiée de guide-files et de serre-files.

PROGRAMME DE FORMATION

EVACUATION DES ERP

Références juridiques

- *Références juridiques :*
- *Selon l'article R. 4141-13 du code de travail, les établissements de plus de 50 personnes ou avec matière inflammable ont pour obligation de former leurs personnels à des essais et visites périodiques du matériel et des exercices pour leurs à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de secours et à exécuter les divers manœuvres nécessaires.*
- *Ces exercices et essais doivent avoir lieu tous les 6 mois.*
- *Cependant selon la circulaire DRT n°95-07 du 14 avril 1995 relative aux lieux du travail, les centre de milieux urbains n'ont pas la nécessité de réaliser un exercice d'évacuation tous les 6 mois pour les problèmes de sécurité que cela pourrait provoquer sur la voie publique.*
- *Les établissements de moins de 50 personnes n'ont pas d'obligation de fréquence. La décision est laissée à l'employeur.*

Préambule

1. Introduction à la Sécurité dans les ERP 1 heure

- 1.1. Présentation des principaux risques et des obligations réglementaires en matière de sécurité dans les établissements recevant du public.
- 1.2. Rappel des différentes catégories d'ERP et des mesures de sécurité spécifiques à chaque catégorie.

2. Étude des Plans d'Évacuation 30 min

- 2.1. Analyse des plans d'évacuation de l'établissement et des itinéraires d'évacuation.
- 2.2. Identification des issues de secours, des zones de rassemblement et des équipements de sécurité.

3. Procédures d'Alarme et d'Alerte 30 min

- 3.1. Apprentissage des procédures d'alarme incendie et d'alerte au public.
- 3.2. Formation à l'utilisation des équipements d'alarme et de communication.

4. Conduite à Tenir en Cas d'Incident 1 heure

- 4.1. Simulation de différents scénarios d'incidents (incendie, fuite de gaz, menace terroriste, etc.).
- 4.2. Exercices pratiques de mise en œuvre des procédures d'évacuation et d'évacuation du public en situation réelle ou simulée.

5. Gestion du Public et Communication 1 heure



PROGRAMME DE FORMATION

Référence interne : SI-EVAC

- 5.1. Formation à la gestion du stress et à la communication avec le public lors d'une évacuation d'urgence.
- 5.2. Techniques d'encadrement et de guidage du public vers les sorties de secours en toute sécurité.

6. Bilan et Retour d'Expérience 1 heure

Examen

Modalité d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Evaluation formative par le formateur tout au long de la formation

- Mise en situation pratique avec observation des gestes et comportements des stagiaires.
- L'évaluation se fera à travers des exercices pratiques, des mises en situation simulées et des études de cas, permettant de vérifier la compréhension des procédures d'évacuation et la capacité du personnel à les mettre en œuvre efficacement.
- Mise en situation

Modalité de suivi de l'exécution du programme et appréciation du résultat :

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

À l'issue de la formation, les participants recevront une attestation de formation mentionnant les objectifs et le contenu de la formation ainsi que les compétences acquises en matière d'évacuation

La périodicité recommandée par l'INRS est de 3 ans pour effectuer un recyclage